

**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU  
PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE EN LIMOUSIN**

---

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 30 mars 2017 - 18 heures 30**

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Maurice La Souterraine (23), sur la convocation et sous la présidence de M. DRIEUX.

Étaient présents : M. Barrière, Mme Berger, M. Boux suppléant de Guibert, Ms Dufourd J, Faury, Mme Dévérines suppléante de M. Jarry, Mme Imbert, M. Griffon suppléant de M. Jouanny, Ms Lachaise, Peyronnet, Mme Saillard, Ms Baraud, Germanaud, Lardillier, Audousset, Mme Beissat, M. Burille, Mme Caboche, Ms Decoursier, Dumignard, Joffre suppléant de Mme Jammot, M. Lavaud suppléant de Mme Dagnaud, Ms Muguay, Philippon, Riollet, Tixier, Mme Vigroux-Aufort.

Étaient excusés : Ms Guibert, Jarry, Jouanny, Mme Petit, M. Mondamert, Mmes Aumenier, Dagnaut, M. Dufour Th, Mme Escure, M. Filloux, Mme Jammot, M. Lejeune, Mme Mazeirat et son suppléant M. Beauquesne.

Étaient absents : Ms Cambecau, Kolchak, Ledon, Maître, Dubois, Mabillot, Martin, Peyresblanques, Puygrenier, Chaput, Couret, Lecornec, Mme Nadaud, Ms Piarraud, Vaury, Vitte.

Le Président remercie M. Tixier Maire de St Maurice La Souterraine d'accueillir le Comité. M. le Maire souhaite la bienvenue aux délégués, fait une rapide présentation des évolutions sur sa commune (gains en population + 200 habitants en quelques années, quelques sociétés implantées, école qui s'agrandit, sans oublier les d'exploitations agricoles, autour de 25, qui ont tendance à être de plus en plus grandes).

Le Président ouvre la séance en souhaitant également la bienvenue aux membres du Comité et notamment aux nouveaux élus de la Communauté de Communes Haut Limousin En Marche présents ce soir: Ms Barrière, Faury et Peyronnet.

Mmes Aumenier et Escure, Ms le Lejeune et Dufour, M. Darbon receveur syndical sont excusés pour ce Comité.

Le Président rappelle que chacun des délégués a reçu avec la convocation le 20 mars, le rapport de présentation ainsi que les comptes financiers du SMIPAC.

**Désignation du secrétaire de séance du bureau :**

M. Jean François Muguay délégué de la Communauté de Communes Monts et Vallées de L'Ouest Creuse est désigné secrétaire de séance.

**Adoption de l'ordre du jour & du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 08 mars 2017 :**

Le Président propose à l'assemblée de rajouter 2 points à l'ordre du jour du Comité :

- « Réalisation d'un diagnostic archéologique préventif sur le terrain situé à l'entrée supérieure du Parc sur une superficie d'environ 6 200 m<sup>2</sup> »
- « Choix d'un prestataire pour une mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage concernant la création d'un accès au Parc d'Activités de la Croisière depuis la bretelle 23a »

L'ordre de jour est donc le suivant :

- désignation du secrétaire de séance,
- adoption de l'ordre du jour & du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 08 mars 2017,
- Participations 2017 des collectivités,
- Votes des comptes financiers :
  - Budget principal, Budget annexe « Aménagement du Parc d'activités », Budget annexe « Eau », Budget annexe « Assainissement »
    - Compte de gestion
    - Comptes administratifs 2016
    - Affectation de résultat
    - Budget primitif 2017
  - présentation des propositions retenues par la commission du 10 mars chargée de travailler sur la prochaine modification des statuts du SMIPAC
  - Réalisation d'un diagnostic archéologique préventif sur le terrain situé à l'entrée supérieure du Parc sur une superficie d'environ 6 200 m<sup>2</sup>
  - Choix d'un prestataire pour une mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage concernant la création d'un accès au Parc d'Activités de la Croisière depuis la bretelle 23a
  - Questions diverses (projets et dossiers en cours).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 mars 2017 :**

Le procès-verbal du Comité du 10 mars adressé le 22 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

#### **Participations 2017 des collectivités :**

Comme présenté dans le rapport, cette délibération généralement adoptée en fin d'année précédant le vote des budgets primitifs du SMIPAC a été reportée suite à l'application de la Loi NOTRe et des incertitudes sur les montants de compensation de retrait des Départements de la Creuse et de la Haute-Vienne sur l'année 2017.

Le Président précise que cette compensation, connue depuis janvier, s'élèvera à environ 103 600 €.

Compte tenu de ces éléments, conformément à l'article 13 des statuts du Syndicat, le Comité Syndical doit fixer le tarif des cotisations des collectivités membres pour l'année 2017 au prorata de la population de chaque Communauté membre.

La population à prendre en compte correspond aux périmètres de Brame Benaize, de Gartempe St Pardoux et du Pays Sostranien (intégrant Colondannes, Lafat et la population de St Pierre de Fursac).

Rappel de l'évolution des dernières années de cotisations pour information :

2008 = 4€ ; 2009 = 4.60€ ; 2010 = 4.60€ ; depuis 2011 = 4.65€ par habitant proportionnellement à la population de chaque collectivité.

Compte tenu des besoins et ressources actuelles et estimées pour le SMIPAC en 2017, il est proposé de ne pas augmenter le montant des cotisations des communautés de communes adhérentes soit 4.65€ par habitant.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir

## **PRESENTATION ET VOTES DES COMPTES FINANCIERS**

Le Président rappelle que les budgets qui vont être proposés aux votes sont fidèles aux orientations budgétaires présentées au Comité du 08 mars 2017.

### **Budget principal :**

**Compte de gestion** (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2016 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

**Compte administratif 2016** (voir tableaux pages 1 à 4)

Le Président présente le compte administratif 2016 du budget principal.

Monsieur Burille 1er Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2016 du Budget principal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget principal :**  
**(voir tableau page 5)**

Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

### **POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : **118 130.27 euros**  
Excédent d'investissement antérieur reporté : **824.42 euros**

### **SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016**

- Solde d'exécution de l'exercice : **+ 1 145.17 euros**  
- Solde d'exécution cumulé : **+ 1 969.59 euros**

### **RESTES A REALISER AU 31/12/2016**

- Dépenses d'investissement : **0.00 euros**  
- Recettes d'investissement : **0.00 euros**

### **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016**

Rappel du solde d'exécution cumulé : **+ 1 959.59 euros**  
Rappel du solde des restes à réaliser : **0.00 euros**

**Reprise du résultat d'investissement = + 1 959.59 euros à reprendre au compte 001 du budget principal 2017**

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : + 22 855.83 euros

- Résultat antérieur : + 118 130.27 euros

**Total à affecter : + 140 986.10 euros**

### **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement. (crédits du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**

2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**

3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2017 ligne 002 (report à nouveau créditeur) :  
**+ 140 986.10 euros**

### **Budget primitif 2017**(voir tableau pages 1 à 4)

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 350 000 € en fonctionnement et 2 200 € en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2017 du budget principal adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

### **Budget Aménagement du Parc d'Activités (APA) :**

#### **Compte de gestion** (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2016 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

#### **Compte administratif 2016** (voir tableaux pages 6 à 9)

Le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe Aménagement du Parc d'Activités de la Croisière (APA).

Monsieur Burille 1er Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2016 du Budget annexe Aménagement du Parc d'Activités de la Croisière (APA) n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe Aménagement du Parc d'Activités (APA)** (voir tableau page 10)

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : **84 972.49 euros**  
Excédent d'investissement antérieur reporté : - **40 304.38 euros**

#### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

- Solde d'exécution de l'exercice : + **67 581.85 euros**  
- Solde d'exécution cumulé : + **27 277.47 euros**

#### RESTES A REALISER AU 31/12/2016

- Dépenses d'investissement : **0.00 euros**  
- Recettes d'investissement : **0.00 euros**

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

Rappel du solde d'exécution cumulé : + **27 277.47 euros**  
Rappel du solde des restes à réaliser : **0.00 euros**

**Reprise du résultat d'investissement = + 27 277.47 euros** à reprendre au compte 001 du budget principal 2017

#### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : + **999.97 euros**  
- Résultat antérieur : + **84 972.49 euros**

**Total à affecter : + 85 972.46 euros**

#### **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement. (crédits du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**

2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**

3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2017 ligne 002 (report à nouveau créditeur) :  
**+ 85 972.46 euros**

#### Budget primitif 2017(voir tableaux pages 6 à 9)

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget annexe Aménagement du Parc d'Activités de la Croisière (APA) qui s'équilibre à hauteur de 380 000 € en fonctionnement et 884 000 € en investissement.

M. Peyronnet demande pourquoi la Région ne participe pas au financement du projet d'accès au Parc depuis la bretelle 23a.

Le Président précise qu'un dossier de demande de subvention a été adressé à la Région mais qu'il a, semble-t-il, peu de chance d'aboutir, la Région ayant décidé dans son schéma directeur économique, de ne soutenir que les entreprises.

M. Baraud se demande pourquoi les élus Régionaux de notre territoire ne font rien pour appuyer ce dossier.

Le Président indique avoir rencontré les élus régionaux, présenté et expliqué ce dossier qui relève autant de l'aménagement du territoire que du développement économique y compris auprès du 1<sup>er</sup> Vice-Président sans résultat à ce jour.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2017 du budget annexe Aménagement du Parc d'Activités de la Croisière (APA) adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

## **Budget EAU :**

### **Compte de gestion** (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2016 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

### **Compte administratif 2016** (voir tableaux pages 11 et 12)

Le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe EAU.

Monsieur Burille 1er Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2016 du Budget annexe EAU n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe Eau**

(voir tableau page 13)

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

#### **POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : + **8 376.77 euros**

Excédent d'investissement antérieur reporté : + **21 278.78 euros**

### **SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016**

- Solde d'exécution de l'exercice : + **3 056.94 euros**

- Solde d'exécution cumulé : + **24 335.72 euros**

### **RESTES A REALISER AU 31/12/2016**

- Dépenses d'investissement : **0.00 euros**

- Recettes d'investissement : **0.00 euros**

### **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016**

Rappel du solde d'exécution cumulé : + **24 335.72 euros**

Rappel du solde des restes à réaliser : **0.00 euros**

**Reprise du résultat d'investissement = + 24 335.72 euros** à reprendre au compte 001 du budget principal 2017

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : + **61.28 euros**

- Résultat antérieur : + **8 376.77 euros**

**Total à affecter : + 8 438.05 euros**

### **AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement. (crédits du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**

2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**

3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2017 ligne 002 (report à nouveau créditeur) :  
**+ 8 438.05 euros**

### **Budget primitif 2017** (voir tableaux pages 11 et 12)

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget annexe EAU qui s'équilibre à hauteur de 18 000 € en fonctionnement et 28 000 € en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2017 du budget annexe EAU adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

### **Budget ASSAINISSEMENT :**

#### **Compte de gestion** (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2016 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

#### **Compte administratif 2016** (voir tableaux pages 14 et 15)

Le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement.

Monsieur Burille 1er Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2016 du Budget annexe Assainissement n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

#### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe Assainissement :** (voir tableau page 16)

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

#### **POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : + 5 611.30 euros

Excédent d'investissement antérieur reporté : + 44 104.82 euros

## SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

- Solde d'exécution de l'exercice : + 4 473.91 euros
- Solde d'exécution cumulé : + 48 578.73 euros

## RESTES A REALISER AU 31/12/2016

- Dépenses d'investissement : 0.00 euros
- Recettes d'investissement : 0.00 euros

## BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé : + 48 578.73 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser : 0.00 euros

Reprise du résultat d'investissement = + 48 578.73 euros à reprendre au compte 001 du budget principal 2017

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : + 62.58 euros
- Résultat antérieur : + 5 673.88 euros

**Total à affecter : + 5 673.88 euros**

## **AFFECTATION**

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement. (crédits du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) : **0.00 euros**
- 3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2017 ligne 002 (report à nouveau créditeur) : **+ 5 673.88 euros**

## **Budget primitif 2017** (voir tableaux pages 14 et 15)

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'équilibre à hauteur de 16 000 € en fonctionnement et 54 000 € en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2017 du budget annexe ASSAINISSEMENT adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.



## Présentation des propositions de la commission du 14 mars chargée de travailler sur la prochaine modification des statuts du SMIPAC :

Rappel : la Commission est composée du Bureau syndical des Présidents des Communautés de Communes membres ou de leurs représentants, des élus des Communautés de communes en charge des finances.

Elle été créée pour travailler à la prochaine modification des statuts qui devra :

- intégrer les nouveaux membres au SMIPAC et en fonction des décisions de chacune des nouvelles Communautés de communes, leur adhésion sur l'intégralité de leur périmètre respectif (bassin de 56 800 habitants)
- adapter la représentation au sein du SMIPAC en fonction de son futur périmètre et refléter au mieux les nouveaux équilibres entre collectivités
- prendre en compte les ressources modifiées et les adapter pour le fonctionnement du Parc d'Activités de la Croisière
- trouver la meilleure formule de retour aux membres de la fiscalité à la fois économique et de répartition du foncier bâti ente le SMIPAC et la Commune de St Maurice La Souterraine
- améliorer certains points au regard du développement du Parc d'Activités de la Croisière

La commission s'est réunie les 21 décembre et 14 mars derniers.

Le Président indique que les 2 Communautés de Communes Monts et Vallées de l'Ouest Creuse et Haut Limousin en marche ont délibéré pour solliciter leur adhésion sur l'intégralité de leurs périmètres respectifs.

### Représentation :

Au dernier Comité du 08 mars plusieurs élus ont évoqué des problèmes récurrents de quorum dans d'autres collectivités ayant un nombre important de délégués.

Compte tenu de ces éléments, la commission propose de ramener de 60 à 43 le nombre de délégués qui composera le Comité syndical après modification des statuts.

	Comité syndical		estimation nombre de membres			43			
	hab	23	87	poids de chaque CC / total hab	répartition 23/87	répartition en sièges	nombre de suppléants	poids de chaque CC en sièges	poids 23/87
CCPOC	26 487 hab	26 487 hab		46,55%	46,55%	20 sièges	10 sièges	46,51%	46,51%
CCHLEM	25 025 hab		30 409 hab	43,98%	53,45%	18 sièges	9 sièges	41,86%	53,49%
CCGSP	05 384 hab			9,46%		5 sièges	3 sièges	11,63%	
<b>Total</b>	<b>56 896 hab</b>			<b>100,00%</b>		<b>43 sièges</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

M. Baraud regrette le faible nombre d'élus qui représenteront Gartempe St Pardoux. C'est aussi une conséquence de la Loi NOTRe avec la fusion de certaines Communautés de communes qui augmentent en taille et population provoquant des inégalités entre les territoires.

Le Président indique que la Commission consciente de ce déséquilibre propose que Gartempe St Pardoux bénéficie d'une représentation plus forte que les autres communautés de communes calculée sur la base de la population après modification des statuts (56 900 habitants).

L'équilibre est respecté entre la Communauté de communes Creusoise et celles haut-viennoises.

La Commission propose de diviser par 2 le nombre de suppléants.

Le bureau à 18 membres décidé lors le Commission du 21/12 n'est pas changé soit pour mémoire :

Commission du 21 déc. 2016 - proposition du nombre de délégués et de la représentation des collectivités au sein du Bureau Syndical à 18 membres										
collectivités membres	hab	hab. 23	hab. 87	poids 23/87	poids de chaque Com Com en hab.	Poids en sièges/hab	proposition de la Commission	poids	poids en sièges / poids Com Com	% 23/87
CCPOC	26 487 hab	26 487 hab		46,55%	46,55%	8,38 sièges	8 sièges	44,44%	-2,11%	44,44%
CCHLEM	25 025 hab		30 409 hab	53,45%	43,98%	7,92 sièges	7 sièges	38,89%	-5,09%	55,56%
CCGSP	5 384 hab				9,46%	1,70 sièges	3 sièges	16,67%	+7,21%	
<b>Total population légale SMIPAC</b>	<b>56 896 hab</b>				<b>100,00%</b>	<b>18 sièges</b>	<b>18 sièges</b>	<b>100,00%</b>		

### Aspects financiers :

Suivant le tableau présenté, la Commission privilégie le scénario n°4 parmi les 4 envisagés :

Coût par collectivité en 2018 en fonction des différents scénarios périmètre 56 900 habitants

scénarios	collect.	retour fiscalité éco aux membres	base produit= 100 000€	compensation perte des Départements 77000€ base pop17	cotisations prévisionnelles base pop 2018 (56900 hab.)	Coût par hab	TOTAL cotisations	Total payé par Com Com	coût réel supporté par an	collect.	retour fiscalité éco au SMIPAC	base produit= 100 000€	ressources annuelles smipac
n°1	CCPOC	70%	34 400,00 €	35 800,00 €	21 463,00 €	2,51 €	142 800,00 €	102 300,00 €	67 900,00 €	CCPOC	30%	30 000,00 €	249 800,00 €
	CCHLEM		22 000,00 €	24 600,00 €	62 800,00 €			87 400,00 €	65 400,00 €	CCHLEM			
	CCGSP		14 600,00 €	16 600,00 €	5 737,00 €			30 100,00 €	16 500,00 €	CCGSP			
n°2	CCPOC	50%	24 500,00 €	35 800,00 €	57 200,00 €	2,16 €	122 900,00 €	93 000,00 €	68 500,00 €	CCPOC	50%	50 000,00 €	249 900,00 €
	CCHLEM		15 700,00 €	24 600,00 €	54 100,00 €			78 700,00 €	63 000,00 €	CCHLEM			
	CCGSP		9 700,00 €	16 600,00 €	11 600,00 €			28 200,00 €	18 500,00 €	CCGSP			
n°3	CCPOC	30%	14 700,00 €	35 800,00 €	47 900,00 €	1,81 €	102 900,00 €	83 700,00 €	69 000,00 €	CCPOC	70%	70 000,00 €	249 900,00 €
	CCHLEM		9 400,00 €	24 600,00 €	45 300,00 €			69 900,00 €	60 500,00 €	CCHLEM			
	CCGSP		5 800,00 €	16 600,00 €	9 700,00 €			26 300,00 €	20 500,00 €	CCGSP			
n°4	CCPOC	0%	0,00 €	35 800,00 €	34 960,00 €	1,28 €	72 800,00 €	69 700,00 €	69 700,00 €	CCPOC	100%	100 000,00 €	249 800,00 €
	CCHLEM		0,00 €	24 600,00 €	32 000,00 €			56 600,00 €	56 600,00 €	CCHLEM			
	CCGSP		0,00 €	16 600,00 €	5 737,00 €			23 500,00 €	23 500,00 €	CCGSP			

choix du scénario 4 : le SMIPAC conserve l'intégralité du produit fiscal économique généré sur le Parc (dans le tableau estimation sur la base d'un produit de 100 000 €)

Le Président rappelle que le SMIPAC a besoin d'un montant de ressources par an pour fonctionner de l'ordre de 250 000 €.

La perte des cotisations des Départements soit 77 000 € arrondis est répartie entre les 3 Communautés de communes membres sur la base de la population 2016 (Brame Benaize , Gartempe St Pardoux, Pays Sostranien) permettant une répartition égale entre tous. (colonne 5)

M. Dumignard regrette le retrait des Départements du SMIPAC à cause de la Loi NOTRe. Il est anormal que la Région ne se soit pas positionnée et que ce soit par conséquent aux Communautés de Communes de compenser financièrement ces retraits.

Le Président indique qu'il y a une carence à ce niveau dans la loi NOTRe qui n'a pas été prise en compte.

Concernant les entreprises M. Tixier pense qu'elles iront dans les Communautés de communes riches qui pourront les soutenir au titre du développement économique.

M. Peyronnet demande si les Départements ne pourraient pas aider le SMIPAC sous une autre forme.

Le Président indique qu'ils devraient soutenir le SMIPAC dans le cadre de ses investissements à commencer par le projet d'accès à la bretelle 23a.

M. Barrière rappelle que la Région s'est malheureusement positionnée uniquement sur des aides aux entreprises et ne prévoit pas de soutenir les collectivités même pour des projets économiques.

La colonne « cotisations prévisionnelles .... » (colonne 6) indique le montant de la cotisation annuelle de chaque Communauté de communes soit 1.28€ par Habitant logiquement plus bas sur ce scénario puisque le produit fiscal économique est conservé à 100% par le SMIPAC.

Le projet de statuts mentionnera néanmoins la possibilité chaque année au SMIPAC :

- soit de baisser la cotisation en fonction des ressources et besoins du SMIPAC (fiscalité économique + forte, ventes de terrains, investissements réduits, etc.)
- soit de reverser aux membres une partie de la fiscalité économique générée sur le Parc

#### **Fiscalité économique :**

Le principe existant entre le Pays Sostranien et le SMIPAC est conservé à savoir reversement au profit du SMIPAC de 100% de la fiscalité générée par les activités du Parc d'Activités de la Croisière et reversement d'une dotation de 35000 € instaurée en 2011 suite à la réforme de la TP vers la CET.

#### **Fiscalité foncier bâti :**

La commune de St Maurice percevait à ce jour 50% du produit généré sur le Parc, le reste étant reversé au SMIPAC. Le montant annuel ayant fortement augmenté depuis 2005, la répartition doit être revue au profit du SMIPAC puisque la recette fiscale générée, l'est grâce aux activités implantées sur le PAC.

Il est néanmoins nécessaire que la commune de St Maurice la Souterraine conserve une partie de cette recette puisqu'elle perd du produit sur le foncier non bâti à chaque nouvelle construction de bâtiment. St Maurice est également confronté régulièrement à des dégradations de PL qui n'ont pas trouvé le Parc et induisant des coûts.

Compte tenu de ces éléments, la Commission propose de figer le montant 2016 arrondi conservé par la commune soit 10 000 € et d'appliquer chaque année la mise à jour des bases prévue par la réglementation établie par les Services Fiscaux ainsi que la revalorisation du taux d'imposition voté par le conseil municipal (14.69% actuellement).

Le montant du reversement ne pourra pas être inférieur à 10 000€.

Le produit de la taxe sur le foncier bâti pour toutes les nouvelles implantations de bâtiments à compter du 1er janvier 2017 sera intégralement versé au SMIPAC.

Le produit calculé de l'année fera l'objet d'une délibération des 2 collectivités concernées. Le versement sera établi au cours de l'année suivante.

Le Président indique que la Commission se réunira le 06 avril pour arrêter le projet de nouveaux statuts.

Les prochaines étapes seront :

- Délibération du Comité lançant la procédure de modification des statuts
- Notification aux collectivités membres et délibération pour valider la proposition de statuts (délai de 3 mois pour le faire)
- Validation par arrêté préfectoral de la modification des statuts
- Désignation des nouveaux délégués des Communautés de communes membres et installation du nouveau Comité

M. Lardillier précise que ce projet de nouveaux statuts devra faire l'objet d'une validation des services de la Préfecture avant d'être proposé aux votes.

**Réalisation d'un diagnostic archéologique préventif sur le terrain situé à l'entrée supérieure du Parc sur une superficie d'environ 6 200 m<sup>2</sup> :**

Le Président montre sur plan que la DRAC souhaite réaliser un diagnostic sur le terrain qui pourrait recevoir le projet de Data center à l'étude actuellement

Comme ce qui a déjà été fait sur 11 ha sur les terrains autour de la dernière extension du Parc réalisée en 2013, il est préférable que l'aménageur anticipe le diagnostic archéologique afin de purger cette contrainte qui est imposée en France soit par le biais d'une redevance à payer soit un diagnostic à réaliser.

Les parcelles concernées et leurs surfaces seront mentionnées dans la convention précisant les modalités d'intervention de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Le coût estimatif devrait être de l'ordre de 4 500 € HT.

M. Barrière précise qu'il existe plusieurs solutions pour diagnostiquer les terrains. LA DRAC, localement, utilise la technique classique avec une pelle mécanique mais il existe une technique avec radar de sol qui prend jusqu'à 7 mètres en profondeur qui ne détériore pas le terrain et beaucoup moins coûteuse.

Le Président rappelle que cette démarche par anticipation permet de gagner du temps et de ne pas bloquer l'instruction du permis de construire du porteur de projet.

Le coût relatif à ce diagnostic, de l'ordre de 0.55€ par m<sup>2</sup> sera reporté sur l'acquéreur dans le prix de vente du terrain. Le Président rappelle que le SMIPAC a procédé de la sorte avec Limoges palettes, le terrain faisant parti des 11 ha déjà diagnostiqué.

Compte tenu de ces éléments, le Comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions pour engager un diagnostic archéologique préventif sur le terrain situé à l'entrée supérieure du Parc sur une superficie d'environ 6 200 m<sup>2</sup>
- de répercuter le coût de ce diagnostic au futur acquéreur du présent terrain.

**Choix d'un prestataire pour une mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage concernant la création d'un accès au Parc d'Activités de la Croisière depuis la bretelle 23a :**

Le Président rappelle que le Comité syndical du 08 mars a délibéré pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un accès au parc depuis la bretelle 23a.

Cette opération nécessite de réaliser un cahier des charges précis pour préparer la phase projet qui devra répondre aux prescriptions en matière d'aménagements routiers, aux modalités de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance établies par les services de la DIRCO qui préconise un Maître d'œuvre « routier ».

Dans ces conditions l'assistance d'un AMO, Assistant à Maitrise d'Ouvrage apparaît nécessaire pour concevoir le cahier des charges, établir et suivre la procédure de marché public pour choisir le Maître d'œuvre de l'opération.

Le coût estimatif de cette mission est estimé à 4000 € HT.

Le président indique avoir pris contacts avec l'ATEC 87, agence d'assistance technique qui vient en soutien des collectivités de Haute-Vienne dans les domaines des VRD, de construction de bâtiment et de l'informatique, et avec un autre cabinet d'ingénierie compétent.

Compte tenu de ces éléments, après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à choisir un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour l'opération précitée,
- à signer tous les actes à intervenir.

## **Questions diverses :**

### **Limoges palettes :**

Les premiers terrassements viennent de débiter.

### **AS24 :**

Le Président indique que la société AS24 procède actuellement à quelques travaux d'amélioration de la station.

Une cuve ADBLue de 50 m3 viendra prochainement en complément de celle de 10 m3 déjà en place afin de répondre à la demande croissance des PL.

Pour information, ADBLue est un additif injecté dans l'échappement pour limiter la pollution atmosphérique des moteurs diesel permettant de convertir 85% des oxydes d'azote contenus dans les gaz d'échappement, en azote et en vapeur d'eau.

**Pour accord,  
Le secrétaire de séance,  
Monsieur Jean François Muguay  
Maire de la Souterraine  
Délégué de la Communauté de Communes Monts et Vallées de l'Ouest Creuse**



**Parc d'Activités de La Croisière  
certifié ISO 14 0001**